



GRAND CONSEIL

Convocation du Grand Conseil

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la session du Grand Conseil qui aura lieu

Mardi 29 et mercredi 30 janvier 2013, au Château de Neuchâtel.

L'horaire de la session est le suivant:

Mardi 29 janvier de 13h30 à 18h00, et de 19h30 à 22h00

Mercredi 30 janvier de 08h30 à 13h30

Veillez agréer, Mesdames les députées, Messieurs les députés, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du Grand Conseil,
C. DUPRAZ

ORDRE DU JOUR

I. OBJETS À TENEUR DE LA LOI

Assermentation

Assermentation d'un député suppléant

12.065

DJSF

19 septembre 2012

Commission judiciaire

Rapport annuel d'information de la commission judiciaire au Grand Conseil sur son activité au cours de la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012

12.056

DEC

29 octobre 2012

Pétition – Pour la sauvegarde de l'agence CFF de la ville de Neuchâtel

Rapport de la commission des pétitions et des grâces concernant la pétition d'un groupe de citoyens, "Pour la sauvegarde l'agence CFF de la ville de Neuchâtel"

II. RAPPORTS DU CONSEIL D'ETAT

12.029

DJSF

Prévention de la violence à l'occasion de manifestations sportives

Rapport de la commission des affaires extérieures, du 19 novembre 2012

Suite de la discussion article par article sur le projet de loi sur la prévention de la violence à l'occasion de manifestations sportives (LViSpo)

12.057

DEC

31 octobre 2012 et 11 janvier 2013

Améliorations structurelles agricoles

Rapports du Conseil d'Etat et de la commission améliorations structurelles agricoles à l'appui

- a) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 694.000 francs destiné à l'attribution de subventions en faveur de l'assainissement et de l'agrandissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel au titre des améliorations structurelles agricoles, et de l'accroissement de ses capacités de traitement et de stockage au titre de la lutte contre les épizooties
- b) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 750.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution d'une subvention pour la construction d'une fromagerie pour la société coopérative de fromagerie Duo Vallon Les Bayards
- c) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5.100.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour les constructions rurales

12.052

17 octobre 2012 et 11 janvier 2013

Financement infrastructures ferroviaires 2013-2016

DGT

Rapports du Conseil d'Etat et de la commission financement infrastructures ferroviaires à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 14,7 millions de francs destiné à couvrir la part du canton de Neuchâtel pour financer les investissements d'infrastructures en faveur des chemins de fer privés (TransN, BLS et CJ)

12.050

DEC

1^{er} octobre et 19 novembre 2012

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Rapports du Conseil d'Etat et de la commission intégration des étrangers à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'intégration des étrangers

12.041

DECS

15 août 2012 et 11 janvier 2013

Pédagogie spécialisée

Rapports du Conseil d'Etat et de la commission des affaires extérieures à l'appui d'un projet de décret portant adhésion à l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

12.061

DGT

14 novembre 2012

Quel avenir pour la région du Creux du Van?

Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'avenir pour la région du Creux du Van

12.063

DJSF

21 novembre 2012

Remise volontaire et gratuite des armes de service

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en réponse à la motion du groupe socialiste 07.203, du 4 décembre 2007, "Remise volontaire et gratuite des armes de service à l'arsenal"

12.064

PRESIDENCE

28 novembre 2012

Exercice des droits politiques

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en réponse au postulat de la commission "Contrôle des habitants" 09.174, du 20 octobre 2009, "Faciliter l'exercice des droits politiques"

13.001

DGT

12 décembre 2012

Plate-forme nature-tourisme-loisirs-sport

Rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat Claude Borel 05.104, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport"

13.005

PRESIDENCE

19 décembre 2012

Votation cantonale

Rapport d'information du Conseil d'Etat concernant la validation de la votation cantonale du 25 novembre 2012 sur l'initiative populaire cantonale "Pour une participation des grandes fortunes, limitée dans le temps"

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Rapports oraux

1. Rapport de la commission législative
2. Rapport de la commission affaires extérieures
3. Rapport de la commission fiscalité
4. Rapport de la commission péréquation financière
5. Rapport de la commission RPT
6. Rapport de la commission HarmoS
7. Rapport de la commission "H2O-Routes"
8. Rapport de la commission "Santé"
9. Rapport de la commission "TransRUN"
10. Rapport de la commission "Microcity"
11. Rapport de la commission "Formation-emploi"
12. Rapport de la commission "Energie"
13. Rapport de la commission "Désenchevêtrement"

11.194

DJSF

22 octobre 2012

Fortune des institutions de prévoyance

Rapport de la commission législative à l'appui d'un projet de décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale concernant l'administration de la fortune des institutions de prévoyance (art. 71 LPP)

Motions

12.130

DSAS

22 mai 2012

Motion Cédric Dupraz

Dégager un poste de coordinateur en gestion des "effets de seuil"

La politique sociale regroupe l'ensemble des dispositions et mesures qui visent à prévenir, supprimer ou atténuer les situations de détresse et les problèmes sociaux, tant au niveau individuel que collectif. Elles visent entre autres à améliorer la situation des personnes les plus fragilisées de la société.

Toutefois, la difficulté d'améliorer l'efficacité de la politique sociale actuelle réside en grande partie dans l'existence d'effets de seuil¹. Sources d'injustice et

¹ On parle d'effets de seuil lorsqu'une augmentation de revenus entraîne une diminution du revenu disponible.

d'incitation négative, ces effets occasionnent le plus souvent des situations particulièrement dramatiques, tant sur un plan social qu'économique.

De plus, les effets de seuil existent, de manière non exhaustive, en matière de politique fiscale, de subsides d'assurance-maladie, de frais de garde, de logements (surtaxe HLM) que d'entrée ou de sortie de l'aide sociale. Cette situation est d'autant plus complexe que les différents leviers disponibles sont en interaction les uns et les autres, demandant ainsi des compétences transversales afin d'annihiler les effets, sans les déplacer.

Dès lors, la nécessité de renforcer les mesures contre ces effets, tout en les coordonnant de manière globale, doit plus que jamais devenir une priorité en matière de politique sociale. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de dégager un poste de coordinateur en gestion des effets de seuil, afin, à terme, de pouvoir les juguler.

Cosignataires: F. Konrad, T. Buss, F. Jeandroz, D. Angst, S. Barbetti Buchs, P. Herrmann, T. Bregnard, G. Würzler, D. Ziegler, F. Fivaz, L. Debrot, M. Zurita et D. de la Reussille.

Position du Conseil d'Etat: refus de la motion.

12.135

DEC

30 mai 2012

Motion populaire d'un groupe de citoyens

Introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel

Les citoyens et citoyennes soussigné-e-s exerçant leurs droits politiques dans le canton de Neuchâtel sollicitent le Grand Conseil de Neuchâtel d'étudier l'introduction d'un congé d'adoption similaire au congé maternité selon la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG) et d'enjoindre le Conseil d'Etat de présenter un projet de loi à cet effet.

Brève motivation

Un congé maternel d'adoption permettrait aux parents d'accueillir leur enfant dans de bonnes conditions et de tisser les liens d'attachement. Les procédures d'adoption nécessitent déjà un fort engagement des parents adoptants sur le plan émotionnel et un grand investissement en temps et argent.

- aucune base légale impérative n'existe à ce sujet. Ne le Code des obligations, ni la Loi sur le travail ne prévoient un congé d'adoption pour les personnes adoptant un enfant.
- les mères adoptives sont exclues du système d'allocation maternité fédérale introduit en 2005.
- art. 16h de la LAPG: les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation maternité plus élevée ou de plus longue durée et l'instauration d'une allocation de prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.
- certains cantons et employeurs prévoient un congé d'adoption pour leurs employées de durée variable.
- l'administration publique du canton de Neuchâtel prévoit un congé d'adoption de 4 mois, autant pour les mères que pour les pères, rémunéré à 100%, à partager entre les deux parents.

- le canton de Genève octroie 16 semaines, soit 112 jours (LF: 98 jours), dès le jour de l'accouchement ou du placement de l'enfant en vue de l'adoption aux salariées des entreprises établies dans le canton de Genève.
- Vaud (2009) et Fribourg (LAMat du 9 septembre 2010 RSF 836.3) prévoient le versement d'indemnités journalières en cas d'adoption.
- nombre d'adoptions dans le canton de Neuchâtel

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adoptions	17	14	6	6	10

- coût approximatif: CHF 10.584 francs par adoption (voir réponse du Conseil fédéral du 07.03.11 à Madame Francine John-Calame concernant les coûts d'un congé d'adoption si introduction des allocations de maternité en 2005).

Première signataire: Sonja Wyss-Rossel, Bévières 6, 2525 Le Landeron.

Motion populaire munie de 1372 signatures.

Position du Conseil d'Etat: refus de la motion.

12.147

DJSF

2 octobre 2012

Motion du groupe UDC

Primauté de cotisations

Nous demandons au Conseil d'Etat d'envisager dans les meilleurs délais le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations pour Prévoyance.ne; comme cela se fait à la Confédération, dans la plupart des cantons et dans la totalité des caisses de pension privées.

Signataires: B. Courvoisier, W. Willener, D. Haldimann, W. Bammerlin et R. Clottu.

Position du Conseil d'Etat: refus de la motion.

12.148

DJSF

2 octobre 2012

Motion du groupe socialiste

Sensibilisation aux effets légaux du mariage

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité et la pertinence d'introduire une sensibilisation obligatoire aux effets légaux du mariage (notamment régimes matrimoniaux, effets fiscaux) et ceux du divorce (division des acquêts, pension alimentaire,...) pour de futurs époux.

Développement

Une des principales causes de paupérisation de la population neuchâteloise est le taux de divorce extrêmement élevé dans notre canton. Cette réalité de notre société entraîne beaucoup de famille monoparentale ou d'ancien conjoint vers l'aide sociale et l'assistance judiciaire.

Devant ce constat inquiétant, qui s'explique sans doute avant tout par des éléments d'ordre socio-économiques, nous proposons une sensibilisation à

certains effets du mariage, non pas pour décourager les gens de partager leur existence, mais pour être sûr qu'ils le fassent en toute connaissance de cause.

En effet, l'Etat n'a pas sa place dans la cellule familiale et l'idée n'est absolument pas de lui donner ce rôle. Néanmoins, l'Etat paie les "pots cassés" via l'aide sociale et l'assistance judiciaire. Dès lors, il nous apparaît que de sensibiliser aux effets d'un mariage et d'un divorce sur le plan légal pourrait inciter, notamment les jeunes couples, à mieux se protéger contre une éventuelle future précarisation. Il est en effet frappant de constater que peu de couples ont conscience de ce que peut coûter une pension alimentaire, une liquidation du régime matrimonial et même les frais judiciaires d'un divorce non à l'amiable. Encore une fois, l'Etat doit rester à sa place et nous ne désirons surtout pas diaboliser l'institution du mariage, bien au contraire. Mais si l'Etat paie un lourd tribut à cette problématique, n'est-il pas cohérent de bien sensibiliser les futurs époux?

Aussi saugrenue cette idée puisse-t-elle être, le canton de Neuchâtel ne ferait pas figure de pionnier, puisque plusieurs régions en France ont déjà instauré ce type de procédure. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier non-seulement la pertinence, le coût et le possible impact d'une telle mesure, mais aussi les résultats transfrontaliers ainsi que de savoir si d'autres cantons ont déjà tenté l'expérience. Il pourrait être intéressant, en outre, de mener un projet-pilote pour se rendre compte des résultats.

Signataires: B. Hurni, B. Goumaz, B. Nussbaumer, J. Hainard, A. Laurent, D. Schürch, Ph. Loup, S. Vuilleumier, M. Béguelin, C. Mermet et M. Maire-Hefti.

Position du Conseil d'Etat: refus de la motion.

12.167

DSAS

6 novembre 2012

Etapes suivantes de la planification hospitalières

Afin d'accélérer la prise de décisions qui permettront d'effectuer les étapes suivantes d'une nouvelle planification hospitalière du canton de Neuchâtel en plus de la réflexion actuelle sur la chirurgie et l'orthopédie, le Conseil d'Etat est prié d'étudier les solutions suivantes:

- Réaffecter les Hôpitaux de **Landeyeux, du Locle** et **de la Béroche** à des tâches hors HNe en transférant leurs activités aux sites principaux de HNe;
- Trouver une solution pérenne pour l'**Hôpital du Locle** dans le CNP ou ailleurs;
- Pérenniser et consolider le rôle de l'**Hôpital de Couvet** dans son rôle de CDT et de gériatrie;
- pour les autres missions, faire un inventaire des potentiels de synergie entre HNe et tous les hôpitaux et cliniques privés du canton tels que La Tour, Montbrillant et la Providence ainsi que la maison de naissance Tilia.

Signataires: C. Gueissaz, J.-F. de Montmollin, Ph. Haeberli, S. Menoud, H. Frick, P. Ummel, T. Michel, J.-B. Wälti, B. Haeny, A. Gerber et P.-A. Steiner.

Position du Conseil d'Etat: refus de la motion.

Retrouvez l'ordre du jour et tous les rapports y relatifs sur Internet: www.ne.ch
Chapitre Grand Conseil / Ordre du jour et rapports, lien direct:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=1702>